RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

07/03/2024

N° E24000027 / 84

Le président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire du 07/03/2024

CODE: 1

Vu enregistrée le 07/03/2024, la lettre par laquelle M. le Maire de la commune de PUYMERAS demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de PUYMERAS;

Vu le code de l'environnement;

Vu le code de l'urbanisme :

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

- <u>ARTICLE 1</u> : Monsieur Robert BOITEUX est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.
- ARTICLE 2 : Madame Florence CHOPIN MORALES est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.
- ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.
- ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la commune de PUYMERAS, à Monsieur Robert BOITEUX et à Madame Florence CHOPIN MORALES.

Fait à Nîmes, le 07/03/2024

le président,

Christophe CIRÉFICE